

**BURKINA FASO**

-----  
*Unité-Progrès-Justice*

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

#### **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N° 085 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION  
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 13  
OCTOBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA  
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR  
LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES FRAGILES  
(PAEP-LF)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et  
humanitaire (CGSASH), par le député **Yiompouén Aimé SOME**, rapporteur.

*Avril 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 12 avril, de 09 heures 10 minutes à 10 heures 07 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF).

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Yiompuén Aimé SOME pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les mercredi 03 et lundi 08 avril 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CGSASH a tenu une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi, le lundi 18 mars 2024 de 12 heures 33 minutes à 13 heures 23 minutes. Cette séance a permis de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la COMFIB en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

## **I.1- Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

## **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les raisons de la non prise en compte des régions du Sahel et de l'Est dans le présent projet de loi ;
- le respect des principes d'équité et d'impartialité dans la sélection des jeunes à former dans les métiers de l'eau, prévu dans la composante 3 « renforcement des capacités » ainsi que le nombre de jeunes par région à former par le projet ;

- le contenu du « renforcement des capacités des agents de l'Etat » prévu dans la composante 3 du projet ainsi que la pertinence de cette formation ;
- la répartition, par région, des 174 000 bénéficiaires du présent projet ;
- le contenu de « l'intermédiation sociale, l'animation et la sensibilisation » prévues au niveau de la composante 1 du projet ainsi que le coût de ces activités ;
- les actions préventives et correctives prévues dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- le processus d'autonomisation économique des femmes déplacées internes prévu dans le cadre des mesures environnementales et sociales ;
- l'assurance apportée par le Gouvernement que les travaux de réalisation de forages, de développement et d'essai de pompage ne seront pas impactés par les actes terroristes ;
- la cartographie et le nombre de forages à installer dans les différentes zones du projet ;
- le nombre d'acteurs de l'Etat à former par région.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- de satisfaire et faciliter l'accès à l'eau potable des personnes déplacées internes dans les zones d'accueil ainsi que dans le milieu rural à fort déficit en eau potable dû à l'hydrogéologie ;

- de mettre en place des infrastructures d'eau potable afin de réduire considérablement la corvée d'eau et le temps mis au niveau des pompes à motricité humaine ainsi que la réduction des distances parcourues ;
- d'accroître les capacités de production et de stockage d'eau potable de la zone du projet ;
- de mettre en œuvre des mesures environnementales et sociales prenant en compte des mécanismes favorables à l'autonomisation économique des femmes et des personnes déplacées internes ;
- de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité.

Afin de répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable, la Commission recommande fortement au Gouvernement une surveillance minutieuse sur la qualité des ouvrages à installer ainsi que leur maintenance.

La CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

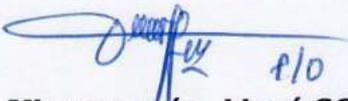
Ouagadougou, le 12 avril 2024

La Présidente



**Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

Le Rapporteur



**Yiompouén Aimé SOME**

**DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'APPROPRIATION DU 18 MARS 2024**

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2° Secrétaire
4.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
7.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

**DEPUTES ABSENTS A LA SEANCE DE L'APPROPRIATION DU 18 MARS 2024**

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		Mission
2.	BALBONE Boubacar		CEP
3.	KY Drissa		CEP
4.	OUEDRAOGO Souleymane		CEP
5.	OUEDRAOGO Youssouf Kitoko		CEP

CEP : Commission d'enquête parlementaire

**DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE DE L'ADOPTION**  
**DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
<b>1.</b>	<b>TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle</b>	<b>Présidente</b>
<b>2.</b>	<b>SOME Yiompouén Aimé</b>	<b>Vice-président</b>
<b>3.</b>	<b>BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine</b>	<b>1<sup>re</sup> Secrétaire</b>
<b>4.</b>	<b>SAWADOGO Abdoulaye</b>	<b>2<sup>e</sup> Secrétaire</b>
<b>5.</b>	<b>TINDANO Yentéma Arnaud</b>	<b>Membre</b>
<b>6.</b>	<b>BAMOUNI/KANSONO Esther</b>	<b>Membre</b>
<b>7.</b>	<b>BARRY Moctar Sidiki</b>	<b>Membre</b>
<b>8.</b>	<b>GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent</b>	<b>Membre</b>

**DEPUTES ABSENTS A LA SEANCE DE L'ADOPTION**  
**DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent excusé</b>
1.	BALBONE Boubacar		CEP
2.	KY Drissa		CEP
3.	OUEDRAOGO Souleymane		CEP
4.	OUEDRAOGO Youssouf Kitoko		CEP

CEP : Commission d'enquête parlementaire

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire